

Pour fêter la liberté, les autorités républicaines ont demandé aux municipalités de planter des arbres décorés d'un bonnet phrygien et de cocardes. En 1792, en France, on compte soixante mille arbres de la liberté.

LONLAY L'ABBAYE avait son arbre. Il servait de point de rassemblement pour fêter des anniversaires décrétés par la Révolution.

La population cependant restait en majorité fidèle à l'Ancien régime et à la religion catholique.

Pour fêter un 14 Juillet, la Municipalité constatait avec douleur que seulement 4 citoyens avaient répondu à son appel bien que la population ait été conviée au « son de caisse ».

A l'ordre de levée de soldats, pour l'armée républicaine, pour la garde du District de Domfront, les jeunes gens répondaient par la désertion.

Suite à l'émeute du 4 août 1793 et sans doute dans le but d'en atténuer les sanctions à attendre, la municipalité reconnaissait que plusieurs jeunes avaient fait preuve d'obéissance à la loi de conscription : Georges HERVIEU, Jean THOMAS, François PERNELLE, Pierre DUMESNIL.

Par contre, elle estimait de son devoir de sanctionner les insoumis.

Les biens et meubles de plusieurs jeunes furent donc mis sous séquestre après inventaire sur place fait par le Maire ROULLIN et les officiers municipaux THIERRY, CHAPERON, LANDEMORE et CHEVALIER.

Les réfractaires sanctionnés étaient les suivants : Jean GIGAN à la Sinotière, Georges BOBOT à Ranfougeray, Louis LÉBOUGRE à la Ménardière, Julien LIOT, domestique, Jean et Pierre BRIONNE aux Loges. Michel LIOT, Jacques LIOT, Pierre PLESSIS, Thomas BIZET, Julien MAILLARD, Jean JOUIN à la Fouquière, Jean BUNOU à l'Épine, Julien MIDY à la Faverie, Julien HAMARD à la Reinière.

Les officiers municipaux de Lonlay devaient également avec beaucoup de difficultés organiser des réquisitions de foin, d'avoine, de bois et de chevaux le sur tout le canton ( 161 chevaux à LONLAY L'ABBAYE et 659 recensés dans le Canton)

La misère et la pauvreté des campagnes étaient généralement évoquées pour se soustraire à ces réquisitions surtout pour en assurer le transport vers le camp militaire de MORTAIN (RANCOUDRAY précisément)

Le 02 Avril 1794, les effets et objets du culte étaient inventoriés dans l'église St Sauveur et dans l'Abbaye. Il s'agissait de quelques meubles, de chasubles, de chappes, de chandeliers et crucifix en cuivre. Sont mentionnés également cinq tableaux dont quatre dans l'Abbatiale et plus curieusement trois robes et trois rochets (surplis) d'enfants de chœur, neuf pots à fleur avec leurs bouquets en papier.

Les cloches des églises et des chapelles devaient être transportées à Domfront. Une première tentative échoua du fait de l'intervention d'un groupe de « brigands de la Vendée » c'est-à-dire de chouans.

Finalement le 30 Décembre 1793 et le 5 Janvier 1794 elles furent transportées à DOMFRONT. Faute de brancards et poids suffisants pour les peser dans leur entier (2500 livres) elles furent brisées.

Un recensement et une visite de 6 étangs de LONLAY L'ABBAYE fut imposé par la loi pour envisager leur utilisation en terre labourable.

- L'Étang de Rochelet à sec pendant plusieurs années était pierreux et argileux avec de l'herbe mousseuse et servait à abreuver les animaux lors de sécheresses.

L'Étang de LONLAY L'ABBAYE (Près de l'Égrenne derrière l'Abbaye) vendu à un particulier était déjà réduit en pré.

L'Étang dit de Beauchêne pierreux et argileux était reconnu trop bourbeux.

- de même pour l'Étang du Brulay, partie en LONLAY L'ABBAYE, partie en Beauchêne.

- les étangs de la Mare et de Fredebise servaient à arroser des « portions considérables de prairies en dessous. »

Le 05 Juin 1794, les deux officiers municipaux MIDY et THIERRY étaient en service à la Maison Commune.

Pendant qu'ils étaient partis dîner, l'arbre de la liberté fut abattu et emporté par le citoyen LEBRUN.

Par contre, le bonnet phrygien qui le coiffait avait été récupéré par la citoyenne Marie PERNELLE, Femme BIDARD-HOUDIÈRE (Aubergiste)

Pour cette atteinte à l'arbre « regardé comme le monument de la liberté conquise », plusieurs jeunes gens (MALFILLATRE, GIGAN, PERNELLE) furent menacés de poursuites sans être pris par la suite, semble t'il.

Le 25 Juin 1794, le citoyen Jean BRIONNE, ex-curé de St BRICE déclarait faire sa résidence à la Vesquière à LONLAY L'ABBAYE.

Le 02 Août 1794, des fusils confisqués à des suspects étaient confiés au citoyen MESSENT pour être réparés. Une dizaine étaient déposés à la maison commune.

Une garde permanente composée de 10 hommes était en effet mise en place « Vu les troubles qui arrivent dans les communes voisines » et avait pour mission de surveiller les passeports. Elle était commandée par le citoyen BENNUCHEUX.

En échange du grain et des viandes fournies à l'armée, la Municipalité réclamait du savon et de la chandelle dont « on manque absolument dans la commune »

Le 14 Décembre 1794, la Municipalité était informée de pillages effectués par les chouans chez ceux qui montraient du civisme et enregistraient plusieurs plaintes pour parvenir à la connaissance des malfaiteurs.

Le mois de Décembre 1794 fut rigoureux et la Municipalité réquisitionna du bois sur la ferme des Isles proche du bourg pour le corps de garde.

Les bourgeois de LONLAY L'ABBAYE étaient sommés de casser chaque jour la glace devant leur maison afin de faciliter les transports de bois et provisions.

Le 09 Janvier 1795, la Maison Commune était inondée « de toutes parts » Quelques malveillants dans l'intention de bafouer les lois républicaines en profitèrent pour s'emparer de papiers concernant le police et des actes d'incivisme.

Le 22 Janvier, Patrice BOUVET distribuait à sa bonne connaissance aux pauvres et de la commune une somme de 54 livres provenant de la vente de grains confisqués.

Le 20 Février 1794, le citoyen BARBOTTE, agent national du District de DOMFRONT décrétait par lettre l'épuration de la municipalité de LONLAY L'ABBAYE et proposait de nouveaux officiers municipaux :

François THIERRY, de la Brousse, BENNUCHEUX, Pierre ONFROI, Julien BIDARD HOUDIERE, Jean JAMAULT.

Le 3 Avril 1794, l'ancien Maire ROULLIN et Julien DESLANDES rendaient leurs comptes en faisant remarquer que beaucoup de réquisitions effectuées pour repousser les brigands à Mayenne n'étaient toujours pas payées.

**A suivre...**

**Claude TOUTAIN**